

Compléments d'**EMPREINTES**

Informations de la communauté de communes

Avril 2019

**DÉVELOPPEMENT
DURABLE EN VALLÉE DE L'HOMME**

**Vous aussi
vous pouvez !**

*Si le changement,
quel qu'il soit, est
parfois vécu comme
une contrainte,
il peut aussi être
porteur de renouveau
épanouissant.*

**Vallée
de l'
Homme**
Communauté de Communes

Edito

Notre Communauté de Communes s'est résolument engagée sur un ensemble de démarches qui ont pour principales motivations de hisser notre collectivité vers une excellence environnementale.

Il ne s'agit pas pour nous de répondre à un effet de mode, mais de donner une cohérence aux actions entreprises en faveur de l'aménagement du territoire.

Bien souvent, les sujets se rejoignent et sont complémentaires. La construction en cours de notre PLU intercommunal doit prendre en compte les problématiques environnementales de préservation des paysages (démarche Grand Site de France), des zones humides, des activités agricoles, des espaces sensibles, etc...

Notre Communauté de Communes, labellisée Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte par le Ministère de la transition écologique et solidaire, investit dans de nombreux domaines qui touchent aussi bien les infrastructures que les types de mobilité afin de réduire notre production de gaz à effet de serre ; les communes reprennent souvent à leur compte ce type de démarche.

Nous élaborons actuellement un Plan climat - air - énergie Territorial afin, là aussi, de contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique.

Notre démarche volontariste, engagée au niveau de la santé, via la lutte contre l'utilisation de produits ménagers contenant des perturbateurs endocriniens, vise à protéger nos concitoyens et surtout leurs enfants et petits-enfants ; la pratique du Ménage sain est maintenant effective sur l'ensemble de nos infrastructures.

Contrairement à quelques idées reçues, ces démarches ne sont pas des freins économiques mais bien au contraire génèrent des effets de leviers sur des financements et des investissements productifs.

Nous souhaitons au final, tout en préservant un environnement exceptionnel, pouvoir susciter des engagements qui permettent à nos habitants de continuer à vivre dans les meilleures conditions possibles et transmettre aux générations futures ce territoire dont nous sommes les garants à l'échelle de l'humanité.

Philippe LAGARDE
Président de la Communauté de Communes

Sommaire

Agenda 21	
Agenda 21 locaux, au cœur de nos communes	4
TEPCV	
L'innovation au cœur de nos villages	6
Mobilité	
Pour le déploiement d'une mobilité douce.	8
Nouvelles Technologies	
Et si l'on devenait un Smart-Village.	10
Eclairage public	
Des idées lumineuses pour l'éclairage des rues	12
Déchets	
Réduire, trier et recycler	14
Chauffage	
Jamais trop chaud, jamais trop froid.	16
Espaces verts	
Les petites bêtes dans ma commune et dans mon jardin	18
Education	
1, 2, 3 nous irons aux bois...	20
Alimentation	
Le circuit court : du producteur au locavore	22
Ménage	
Laver moins et laver mieux	24
Labels Tourisme	
Ohhhh... label charte !...	26
Carte du territoire	27

Qui, quoi et comment ?

La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme, les communes qui la composent et les professionnels présents dans cette brochure, ont en commun la **volonté d'agir** pour préserver cet environnement si particulier qu'est la Vallée de la Vézère et participer à la lutte contre le dérèglement climatique. Chacun met en place sa stratégie, au service d'une vision commune globale. Nous regardons tous dans la même direction, pour répondre aux enjeux d'aujourd'hui mais aussi et surtout de demain : satisfaire les besoins économiques et écologiques des générations actuelles, sans compromettre ceux des générations futures. Un vaste défi qui ne peut s'atteindre qu'avec la définition d'objectifs clairs et la réalisation d'actions concrètes.



L'enjeux du développement durable

Le **développement durable** est plus qu'une directive politique, c'est une **nécessité**. Nous le constatons tous les jours, à notre échelle, localement et en particulier dans des moments incontrôlables liés aux bouleversements climatiques. La disparition progressive des espèces animales ou végétales, les inondations, les sécheresses et tempêtes auxquelles nous sommes de plus en plus sujets, nous rappellent l'exigence d'actions fortes et immédiates. Soyons **acteurs du changement**, sans attendre que l'irréversible soit atteint.

Nos initiatives présentées

Les initiatives présentées dans cette brochure ne sont pas exhaustives, elles sont le reflet d'une mouvance en cours dans nos territoires. Un schéma vertueux, qui s'inscrit au plus près des citoyens, par le biais d'actions publiques, d'engagements des professionnels. Ce n'est pas le poids individuel de ces actions qui compte, c'est la multiplicité des petits gestes, qui, peu à peu, amorcent une **transformation** salutaire de nos modes de vie.

A nous de jouer !

Pour chaque pôle d'action présenté, un encart s'adresse à vous, habitants de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme. Sans injonction moralisatrice, sans prosélytisme, nous souhaitons simplement vous proposer un panel d'actions accessibles et inspirantes, pour participer vous aussi à un développement plus durable de votre environnement.

Si le changement, quel qu'il soit, est parfois vécu comme une contrainte, il peut aussi être porteur de renouveau épanouissant.



Agenda 21 locaux, au cœur de nos communes

Un Agenda 21 local ?

Ce thème vous est familier ? Grâce aux médias, aux brochures de la Communauté de Communes, par votre municipalité peut-être ? Mais savez-vous ce qu'il suppose ? L'Agenda 21 est un plan d'actions, lancé à l'échelle mondiale, pour faire du XXI^{ème} siècle, une époque de prise de conscience et surtout d'actes. Adopté par 172 chefs d'Etat, lors du sommet de la Terre de Rio en 1992, c'est un engagement global qui ne peut se concrétiser que par des actions locales, avec les citoyens. Cet Agenda 21 appelle les collectivités territoriales (Région, Département, intercommunalité, commune) à mettre en place des Agenda 21 locaux. C'est pour cela que partout, fleurissent des réflexions, des ébauches et des essais de nouveaux modèles de développement de nos territoires. Cette brochure, par exemple, ainsi que toutes les initiatives qui y sont présentées, s'inscrit dans ce courant.

Essaimer le concept en Vallée de l'Homme

Un Agenda 21 local intercommunal a été conçu pour faire de ces enjeux une priorité et imaginer des améliorations de nos modes de vie à l'échelle de notre territoire.

L'Agenda 21 intercommunal est développé autour de 4 axes majeurs :

- **Mobilité et énergie** : encouragement au covoiturage, mise en place d'itinéraires cyclables touristiques et d'itinérances douces, rénovation thermique de bâtiments communaux ...
- **Tourisme et agriculture** : accompagnement de sites touristiques et structures d'hébergement vers des écolabels, développement du Wi-Fi territorial, soutien à l'agriculture et valorisation du patrimoine forestier auprès des populations ...
- **Paysages et bâti** : labellisation Grand Site de la Vallée Vézère, harmonisation de la signalétique et de la publicité, élaboration d'un SCoT (schéma de cohérence territoriale) ...
- **Communication et exemplarité** : sensibilisation des équipes et des agents des communes aux pratiques du développement durable, mise en place de "coins nature" pour les enfants, la définition d'une politique d'achats durables pour tous les acteurs de l'intercommunalité...

Pour le consulter, suivre son évolution et les actions entreprises, RDV sur le site de la Communauté de Communes : <https://www.cc-valleedelhomme.fr/dveloppement-durable/agenda-21/>

Agenda 21 de la Communauté de communes

Axe 1 : Mobilité et énergie : faire face au changement climatique

- 1-Promouvoir des itinéraires pour la pratique du vélo
- 2-Développer le covoiturage local
- 3-Acquérir des véhicules de service électriques
- 4-Editer un carnet de voyage qui promeut une itinérance douce
- 5-Mettre en liaison pédestre 2 sites touristiques proches
- 6-Créer un espace de travail partagé
- 7-Installer des panneaux photovoltaïques pour l'autoconsommation du siège de la collectivité
- 8-Rénover thermiquement le bâtiment d'une antenne de la collectivité sur la commune de Montignac
- 9-Réaliser des diagnostics énergétiques pour les bâtiments publics du territoire

Axe 2 : Tourisme et agriculture : moteur de développement économique

- 10-Accompagner les professionnels du tourisme vers des labellisations environnementales
- 11-S'appuyer sur les habitants comme ambassadeurs du territoire
- 12-Fédérer et former les professionnels du tourisme aux enjeux du développement durable
- 13-Créer un réseau de points I-mobile
- 14-Installer un Wi-Fi territorial
- 15-Sensibiliser la population à la gestion durable de la forêt
- 16-Soutenir la création d'associations foncières pastorales
- 17-Mettre en place une animation agricole

Axe 3 : Paysages et bâti : patrimoine porteur de richesses

- 18-Co-construire la labellisation Grand site Vallée Vézère
- 19-Avoir une démarche de mise en cohérence de la publicité et la signalétique
- 20-Réaliser une étude en vue de la valorisation de points de vues remarquables et de belvédères
- 21-Valoriser les monuments naturels emblématiques du territoire
- 22-Organiser une journée d'échanges sur les paysages, les protections, l'urbanisme
- 23-Mettre en place un PLUi pour un urbanisme durable
- 24-Co-construire un SCOT

Axe 4 : Communication et exemplarité : vecteurs du développement durable

- 25-Sensibiliser les équipes internes et les agents des communes
- 26-Développer un plan de communication externe
- 27-Créer une websérie dédiée aux habitants du Grand Site
- 28-Créer des jardins familiaux
- 29-Créer des coins nature en direction des enfants
- 30-Favoriser le bien-être au travail
- 31-Mener une politique d'achats durables pour l'intercommunalité
- 32-Réaliser un Plan Cimat Air Energie Territorial

La commune de Limeuil s'est engagée.

Limeuil a conçu un Agenda 21 ambitieux et a déjà réalisé plusieurs actions :

- La rénovation de l'école et l'amélioration de son efficacité énergétique
- La mise en place du fauchage tardif en bord de routes et de rivière pour favoriser l'action des pollinisateurs
- L'emploi généralisé de produits écolabellisés pour l'entretien de tous les locaux publics et municipaux
- La 1^{ère} édition d'une bourse aux plantes
- Installation d'une ruche pédagogique (au jardin panoramique) et de pièges à frelons asiatiques
- Après audition de la commission, conservation du Label Plus Beau Village de France
- Obtention de la 2^e Fleur du Label Villes et Villages Fleuris
- Organisation de journées écocitoyennes au printemps et à l'automne
- Installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques
- Rénovation thermique de la Mairie et du point tourisme
- Plan zéro phyto avec formation de l'agent communal
- Organisation de réunion publique annuelle avec consultation citoyenne
- Aménagement de la place du port avec sécurisation piétonnière

La commune de Saint-Léon-sur-Vézère, élabore un Agenda 21 local et citoyen :

- Projet Smart Village
- Des panneaux d'information pédagogiques ont été installés au-dessous du pont, à propos des crues de la Vézère
- Une itinérance ludique et pédagogique dans tout le village, par le biais de panneaux historiques, naturalistes et culturels est en place depuis plusieurs années
- La commune fait partie du plan Zéro Phyto depuis plusieurs années, les agents communaux sont formés et se déplacent à présent dans un véhicule électrique fonctionnel et silencieux
- Participation au concours des villages fleuris
- Entretien différencié des espaces verts et fleuris
- Reconstruction et revalorisation d'un puits
- Création d'un réseau de récupération des eaux de pluie
- Création d'un café collectif
- Rénovation thermique de bâtiments communaux
- Emploi généralisé de produits bio et éco labellisés pour l'entretien de tous les locaux publics et municipaux
- Achat d'un véhicule électrique pour la commune
- Installation d'une borne de recharge pour les véhicules électriques...



Le saviez-vous ?

Le secteur résidentiel est responsable de 49% des dépenses énergétiques annuelles sur notre territoire.



Limeuil

A vous de jouer !

- Vous pouvez prendre part à l'Agenda 21 de votre commune s'il y en a un. Renseignez-vous auprès de votre Mairie.
- N'hésitez pas à proposer des initiatives à l'échelle individuelle et collective, à vos communes.
- Appliquer ces principes à la maison, c'est déjà agir !

Territoires à énergie positive : l'innovation au cœur de nos villages

Les TEPCV

C'est notre petit nom, les TEPCV (Territoires à Énergie Positive Pour la Croissance Verte), nous sommes aujourd'hui 430 territoires en France (principalement des Communautés de communes, mais aussi des Pays, quelques communes) à être lauréats de cette initiative lancée par le Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer en 2014. Pour impulser un changement, valoriser et encourager les démarches de transition énergétique et écologique dans 6 thématiques, les TEPCV sont dotés de subventions par l'État pour les aider à mener à bien des actions concrètes. Concrètes car elles doivent vraiment **changer le quotidien des citoyens**, notre relation à l'environnement et donner lieu à une refonte en profondeur de nos modes de vie pour aller vers l'économie, la sobriété énergétique.

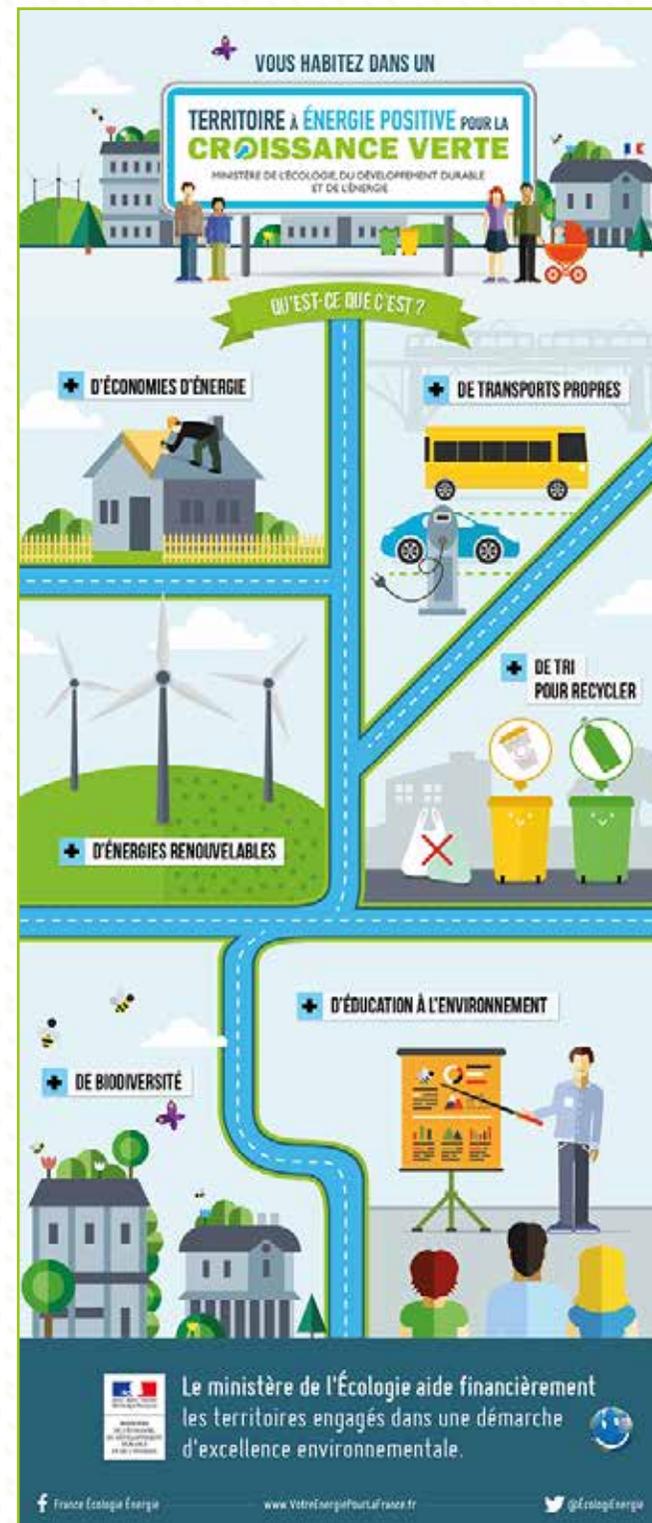
Action, réaction !

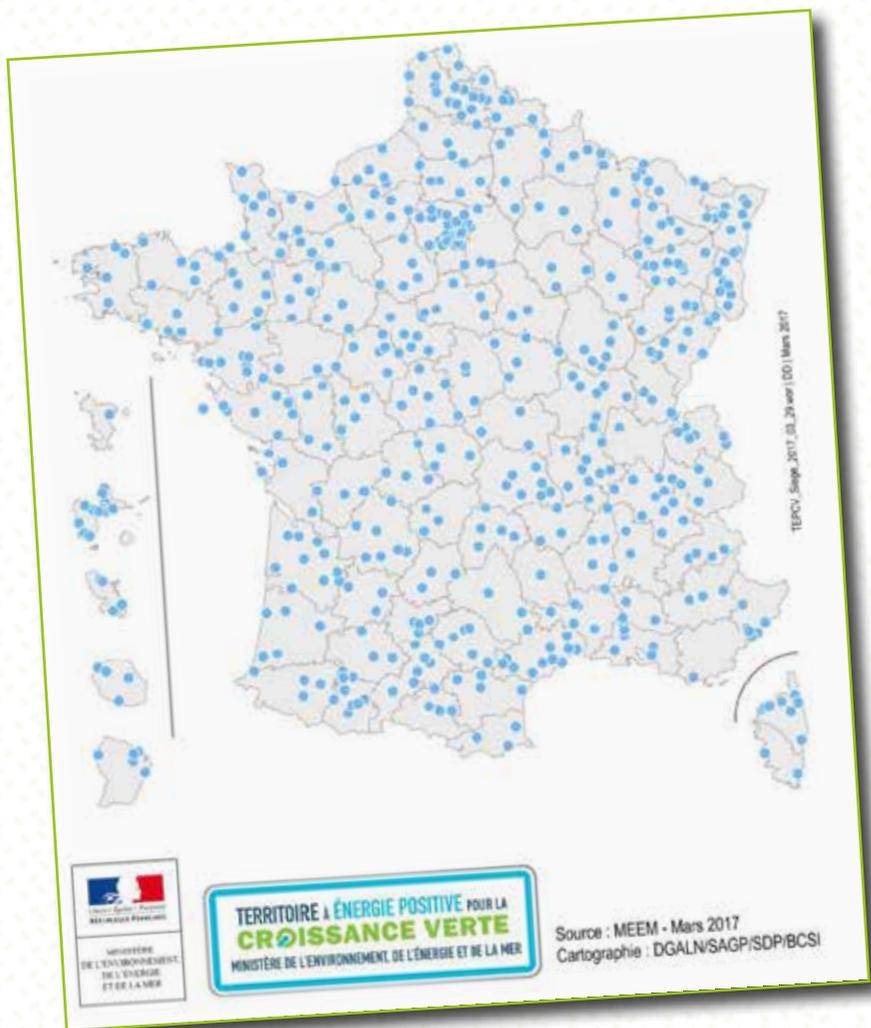
Des changements de ce type ne se font pas sans le soutien des élus, mais aussi des administrés et usagers de notre territoire. Aussi, le comité de réflexion du TEPCV de la CCVH a choisi des actions diversifiées, susceptibles de répondre aux besoins de tous et d'améliorer le plus possible, l'efficacité énergétique du territoire.

Ce programme permet notamment de financer des projets de sentiers d'interprétation sur la commune d'Aubas et sur celle des Eyzies. Vous pourrez vous y balader et profiter d'informations sur la biodiversité environnante. Le jardin pédagogique en cours de réalisation à l'entrée de Montignac fait aussi partie du projet. Les communes et l'intercommunalité ont pu réaliser des diagnostics thermiques de l'ensemble de leurs bâtiments et réaliser des travaux d'économie d'énergie. La communauté de communes et la commune d'Aubas ont pu investir dans des panneaux photovoltaïques. Un parc de vélos à assistance électrique a pu être acquis et mis en gestion auprès de l'office de tourisme....

A vous de jouer !

Dans le cadre de la mise en place de cette initiative de TEPCV, des conférences sont organisées, des ateliers pratiques qui vous concernent directement (par exemple à propos de l'habitat sain, des économies d'énergies) participez, engagez-vous pour être acteurs de ce changement.





Le saviez-vous ?

La loi sur la transition énergétique votée en 2015, fixe un objectif national de diminution de 50% des déchets mis en décharge d'ici 2025.



Six domaines d'action sont prioritaires dans ces territoires

1/ La réduction de la consommation d'énergie :

par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...

2/ La diminution des pollutions et le développement des transports propres :

par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...

3/ Le développement des énergies renouvelables :

avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...

4/ La préservation de la biodiversité :

par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la protection des zones humides....

5/ La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets :

avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires....

6/ L'éducation à l'environnement :

en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants...

Territoires Labellisés TEPCV en Dordogne

- Communauté de communes Vallée de l'Homme
- Communauté de communes Bastides Dordogne-Périgord
- Communauté de communes du Pays Ribéracois
- Communauté de communes Sarlat Périgord Noir
- Pays de l'Isle en Périgord
- SCoT du Bergeracois

Pour le déploiement d'une mobilité douce

Le transport, une problématique de taille... et de distance !

Repenser les transports n'a pas pour vocation de nous inciter à bouger moins (impossible dans nos communes rurales, n'est-ce pas ?), mais bouger mieux ! Responsable de 34% des émissions de gaz à effet de serre sur notre territoire, le transport quel qu'il soit, doit amorcer un virage pour l'amélioration de nos conditions de vie : pollution atmosphérique, réduction des ressources pétrolières, mais aussi pour faire des économies et éviter l'enclavement des territoires et des personnes.

Les pollutions atmosphériques liées au transport concernent l'émission de particules fines entraînant des difficultés respiratoires, un noircissement des bâtiments ... Si le transport routier est le premier à être pointé du doigt, pour le déplacement des marchandises, le transport individuel a une grande part de responsabilité dans les émissions de CO2 globales. Si les normes se durcissent pour les émissions des véhicules neufs, le renouvellement du parc immobilier est lent et cette pollution reste un problème majeur.

Tout le monde se déplace de manière individuelle et spontanée : besoin d'aller chercher les enfants à l'école, d'aller faire des courses, à des RDV, au travail. Certains déplacements sont pendulaires (travail, école), d'autres sont ponctuels ou imprévus (médecins, courses), dans les deux cas, ils ont drastiquement augmenté. Depuis 50 ans, nous nous déplaçons quotidiennement 9 fois plus (en moyenne 45 km par jour). Comment alors réduire notre empreinte CO2 ?

Des Farges à Limeuil...

Si en ville, la transition vers une mobilité douce passe par le déploiement des transports en commun (tram, métro, bus), dans nos territoires ruraux, c'est la mise à disposition d'équipements pour faciliter et encourager de nouveaux modes de déplacements qui est une priorité : véhicules électriques (voitures, mais aussi vélos), co-voiturage, auto-partage, création de chemins d'itinérance pédestre ...

Miser sur l'électrique

La Région Nouvelle-Aquitaine et donc la Dordogne et encore plus précisément notre Communauté de Communes fait le pari de l'électrique ! Grâce au SDE24 (le Syndicat Départemental d'Énergie) avec le concours de l'ADEME, 148 bornes de recharge de véhicules électriques et hybrides rechargeables ont été déployées, sur tout le département, depuis 2016. Pour rassurer ceux qui s'inquiètent concernant l'alimentation de ces bornes, ce dispositif est assuré par 100% d'énergie verte. C'est-à-dire que pour chaque kilowattheure consommé, le fournisseur achète 1 kilowattheure à un producteur d'énergies renouvelables !

Les bornes de recharge sur le territoire

- 1 borne à Saint-Amand-de-Coly (photo ci-dessous)
- 3 bornes à Montignac
- 1 borne à Rouffignac
- 1 borne à Saint-Léon-sur-Vézère
- 1 borne à Peyzac-le-Moustier
- 2 bornes aux Eyzies
- 1 borne à Saint-Avit-de-Vialard
- 2 bornes au Bugue
- 1 borne à Limeuil
- 1 borne à Audrix

Borne de Saint-Amand à Coly Saint-Amand



Le saviez-vous ?

50% des déplacements concernent des destinations à moins de 10kms. Cela justifie le développement d'une politique de mobilité alternative et douce !

De nouvelles bornes sont en projet d'installation. Pour utiliser ce service et localiser précisément leur position, connectez-vous à l'application sur smartphone Mobive. Pour les utilisateurs occasionnels, il suffit de payer une session de charge par carte bancaire sur cette application au tarif en vigueur. Les utilisateurs réguliers du service peuvent opter pour une carte d'abonnement annuelle de 18 euros offrant des tarifs préférentiels.

Vous n'avez pas de véhicule électrique, vous ne vous sentez pas concerné ? Pourtant de plus en plus de touristes équipés, choisissent de visiter les régions qui offrent un maillage de bornes conséquent. Les parts de marché des véhicules électriques sont en constante augmentation, conjointement aux évolutions technologiques et économiques qui les rendent abordables et faciles à utiliser.

Vous avez peur de ne pas avoir assez de jus ? La plupart des véhicules électriques actuels offrent une autonomie de 350 kms en moyenne. Leur capacité ne cesse d'augmenter et d'ici quelques années c'est plus de 1000 kms sans recharge, que l'on pourra parcourir en voiture électrique ! Les bus de transport en commun, les motos, les utilitaires, se développent et les bornes de recharges rapides permettent de faire le plein de 80% d'autonomie en moins de 30 minutes. Le temps d'un café ou d'une pause détente pendant un long trajet ...

Sur notre territoire, plusieurs communes ont investi dans des véhicules électriques d'entretien et de fonction : Coly Saint-Amand, Mauzens-et-Miremont, Saint-Léon-sur-Vézère et 3 véhicules appartenant à la CCVH.

Se déplacer autrement

Pour que les amoureux du vélo puissent parcourir la Vallée de la Vézère quelles que soient leurs aptitudes sportives (ça grimpe par chez nous !) la Communauté de Communes a investi dans 18 vélos à assistance électrique, mis à disposition en location répartis entre Montignac, les Eyzies, le Bugue et Rouffignac. Disponibles pour tous, hors période de gel et à toute heure, ils représentent une alternative séduisante et écologique pour aller faire les courses, aller travailler ou rendre visite à un ami ! Les visiteurs de la Vallée de la Vézère sont conviés à utiliser ce service à la faveur d'une carte suggérant des itinéraires de balade. C'est un moyen idéal pour rejoindre les nombreux sites touristiques de notre territoire pendant toute une journée de découverte : la topographie ne sera plus un obstacle !

A côté de ces vélos, vous trouverez des bornes de recharge de vos vélos à assistance électrique. La recharge de votre batterie est gratuite. Profitez-en !

A vous de jouer !

- Lorsque cela est possible, mutualisez vos déplacements avec des amis, des voisins...
- Regroupez-vous ! Grâce au co-voiturage (pour aller à l'école, en entreprise...)
- Et si vous étudiez l'électrique ? Des primes aux véhicules électriques et des bonus permettent de faire d'importantes économies (renseignement sur le site du Service public)



Les vélos aux Eyzies, place de la mairie

Interface du site internet permettant de louer les vélos électrique de la CCVH

Et si l'on devenait un Smart Village ?

Vivre dans un cadre idyllique ne suffit souvent pas. Il faut également que les services soient à la hauteur des besoins et des enjeux de la vie du XXI^{ème}. Les villages ruraux et leurs habitants ont les mêmes droits à l'accès à la fibre, à l'économie circulaire et solidaire, à un réseau téléphonique mobile digne de ce nom et autres services de base... Pour parvenir à ce niveau d'exigence, les municipalités rurales s'efforcent de trouver et créer des solutions modernes innovantes pour le bien-être de leurs habitants et pour dynamiser leur attractivité. Les élus et leurs administrés ne manquent pas d'idées. Les Smart-Villages en sont une illustration parmi tant d'autres.

Le pari est double : réaliser une transition énergétique et écologique qui profitera à tous sur le long terme. Le Smart village s'inscrit dans la volonté de fédérer les villageois et les élus, dans une recherche d'aménagements et d'animations utiles, durables et équitables.

Concrètement ?

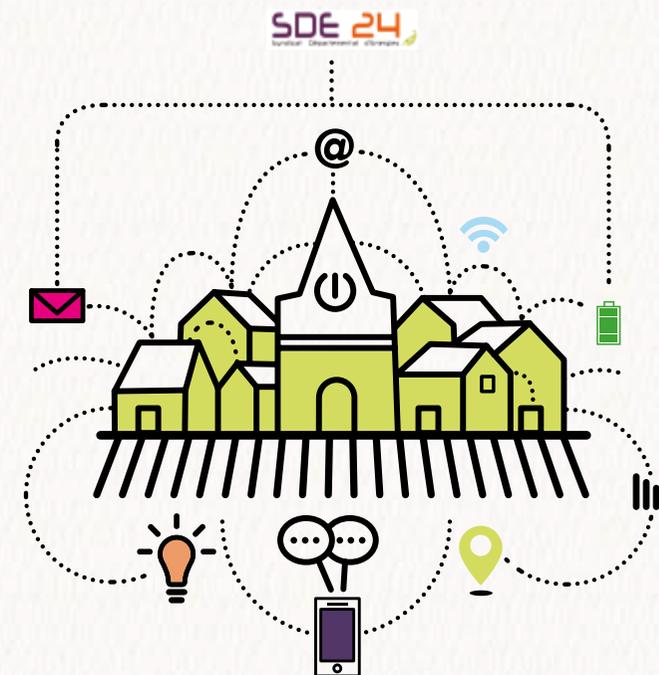
Il y a bientôt 4 ans, le SDE24, dans le cadre plus général de Smart Périgord, recherchait un village rural pour expérimenter un projet de Smart Village. Saint-Léon-sur-Vézère, s'est très vite porté candidat. Le fait qu'il s'agisse d'un des plus beaux villages de France aux contraintes aussi bien architecturales et environnementales très nombreuses a plaidé en sa faveur. Dans ce joli village touristique doté de plusieurs monuments et sites inscrits ou classés, le SDE24 et les élus ont fait le pari d'arriver à insérer ce projet sans dénaturer la qualité du paysage saint léonais. Nous nous sommes dit que si le projet aboutissait à St Léon, il pourrait se reproduire partout ailleurs. Puisqu'il faut le dire, le SDE24 souhaite que ce projet soit ensuite reproduit en Dordogne et au delà.

En l'état actuel du projet, une dizaine de bâtiments agricoles ont été repérés pour que des panneaux photovoltaïques soient installés sur les toitures d'ici à la fin 2019. L'Architecte des Bâtiments de France a donné son accord pour les sites que nous lui avons proposés.

L'énergie générée sera consommée par les habitants qui souhaiteront participer au projet. Pour ce qui concerne le stockage, des études sont encore en cours. L'hydrogène est encore très coûteux, mais bien subventionné notamment par la région. Les batteries sont une autre possibilité. Quel que soit le mode de stockage choisi, ce stockage ne sera jamais sur du long terme, quelques heures tout au plus.

Plusieurs moyens de production ont été étudiés. Les micro-hydroliennes sont tributaires du courant trop faible en été, des nombreux usagers de la rivière en période estivale, des crues et de leur charroi. Quant à l'éolien, il est non seulement très impactant sur le paysage mais surtout la région n'est pas suffisamment ventée.

La solution privilégiée pour produire et consommer local reste donc le solaire !



Découvrez WWW.CIRENA.FR

Le réseau CIRENA fédère les projets citoyens d'énergies renouvelables sur la Nouvelle Aquitaine. Créé par Enercoop Aquitaine, CIRENA a vocation à promouvoir et accompagner le développement de projets citoyens d'énergies renouvelables. En participant au réseau, les porteurs de projets bénéficient d'un accompagnement personnalisé et accèdent à des outils méthodologiques.

Découvrez les actions et les projets sur : www.cirena.fr



Même s'il ne s'agit pas pour le moment de viser l'autonomie énergétique, Saint-Léon reste précurseur dans le mode de gestion de l'énergie qui sera produite et consommée en local. Il s'agit d'inventer un circuit court d'énergie.

La gestion de cette énergie sera entre les mains des citoyens ! Il reviendra en effet aux investisseurs, aux consommateurs, de s'organiser en une société citoyenne (SAS ?) qui décidera des tarifs, de la répartition... c'est en cela aussi que Saint-Léon sera précurseur. C'est aussi pour offrir des tarifs maîtrisés sur 15 à 20 ans aux habitants. Smart Village, c'est donc une gestion citoyenne, écologique et économique. On est donc complètement au cœur du Développement Durable.

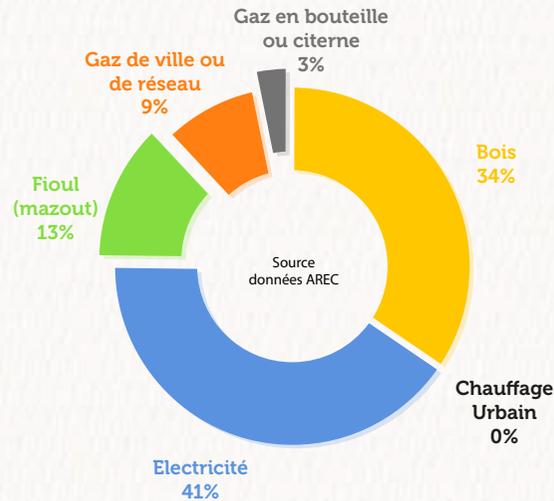
A vous de jouer !

Vous êtes intéressés par le processus Smart Village et aimeriez vous aussi chuchoter l'idée de ce genre de projet à votre commune ? Restez en lien sur ce dossier ! Consultez le site Internet du SDE24 qui est régulièrement mis à jour sur l'avancement de Smart Village et n'hésitez pas à contacter la Mairie de Saint-Léon-sur-Vézère pour de plus amples informations. Il y a toujours des projets à imaginer pour innover au sein de nos communes : vous pouvez être force de proposition !

Le saviez-vous ?

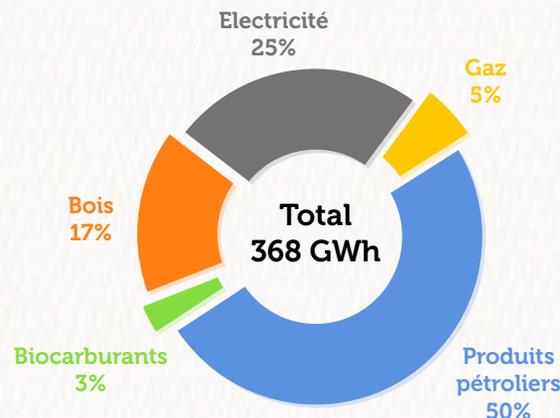
Dans la part des différentes énergies consommées sur le territoire, les produits pétroliers restent majoritaires, à hauteur de 50%.

Répartition des consommations d'énergie par source (résidence principale)



75 % de l'énergie consommée dans les résidences principales est répartie entre le bois et l'électricité. L'électricité reste en tête de liste. Elle sert principalement au chauffage mais aussi à l'eau chaude sanitaire, la cuisson et pour tous les outils ne fonctionnant qu'à l'électricité, comme la télévision, les smartphones...

Parts des différentes énergies consommées sur le territoire
Source données AREC



La première énergie consommée sur le territoire est issue des produits pétroliers. Cette part prépondérante est dû à l'usage massif de la voiture individuelle.

Un peu de sémantique !

Smart city ?

Smart city désigne en anglais une ville intelligente dans laquelle l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) participent à l'amélioration de la qualité des services urbains et ruraux, et en diminuant les coûts. Les infrastructures (eau, électricité, gaz, transports, services d'urgence, services publics, bâtiments, etc.) gagnent en efficacité et améliorent, grâce à de nombreuses initiatives extrêmement pratiques, le confort des citoyens dans le respect de l'environnement. Smart Périgord décline cette démarche en Dordogne.

Smart Grid ?

Désignent les réseaux électriques publics dotés de fonctionnalités issues des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Le but est d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité à tout instant et de fournir un approvisionnement sûr, durable et compétitif aux consommateurs.

Le Li-Fi ? (ou Light Fidelity)

C'est une technologie de communication sans fil utilisant la lumière visible. Le développement du Li-Fi est lié à la généralisation des LED, dont les capacités de commutation sont très rapides. Les premières expériences de communications Li-Fi ont eu lieu au Japon, il y a une dizaine d'années.

source SDE24

Des idées lumineuses pour l'éclairage des rues

Les 75 000 points lumineux du Département sont en phase de transition vers la LED, pour être moins énergivores (et donc plus économiques) sans perdre en efficacité. Le renouvellement des luminaires publics (financé à 55% par le SDE24), nécessite non seulement de basculer d'un type d'ampoule vers un autre, mais également de changer la plupart des candélabres. En effet, l'obsolescence du matériel qui a parfois plusieurs décennies d'ancienneté, ne répond plus aux normes actuelles permettant de tirer partie de la technologie LED. Celle-ci bénéficie d'une tension électrique basse (elle éclaire plus qu'elle ne chauffe, contrairement aux autres technologies lumineuses comme le sodium) et d'une longévité inégalée (jusqu'à 30 000 heures), évitant le renouvellement fréquent des ampoules et donc les interventions des agents d'entretien. Cette transition est essentielle pour les collectivités, bien que l'investissement soit important, il est rentable à moyen terme et surtout il a du sens car l'éclairage public représente une part importante du budget des collectivités (37% de facture d'électricité totale).

Ca se passe chez nous !

Les luminaires boules, vous les connaissez ? Vétustes et peu efficaces, ils gaspillent plus de la moitié de leur rayonnement lumineux vers le ciel. Ils vont être remplacés par des optiques permettant de diriger le flux de lumière là où il est nécessaire, c'est-à-dire vers la rue et non vers la nature ou les habitations.

Les candélabres boules ayant subsisté sur les communes d'Aubas, Audrix, Le Bugue, Montignac, Rouffignac, Saint-Amand-de-Coly, les Eyzies et Plazac sont en cours de remplacement par le SDE24. L'ensemble des 162 nouveaux luminaires de la Communauté de Communes ont été équipés d'horloges astronomiques, qui permettent une programmation fine et à distance de la plage de fonctionnement et de l'intensité lumineuse de chaque candélabre équipé de LED. Il s'agit de faire des économies d'énergie et d'éclairer uniquement ce qui est utile.

Cet équipement va de paire avec une réflexion en cours sur la pollution lumineuse : des études montrent que la biodiversité est impactée de manière négative par les nuisances lumineuses. C'est aussi le cas des habitants, qui, même s'ils apprécient la sécurité relative à l'éclairage nocturne des rues, déplorent le désagrément nocturne qu'ils engendrent.

La pollution lumineuse vue par satellite



La France vue du ciel la nuit

A vous de jouer !

Les économies d'énergie engendrées par la modernisation de l'éclairage concernent aussi les particuliers : lampes halogènes, lampes à incandescence... Remplacez-les pour vous éclairer de manière économique et responsable.

Vous partez en vacances et laissez comme toujours une lumière allumée (pour les animaux ou les cambrioleurs ?), vous oubliez souvent d'éteindre l'éclairage extérieur la nuit ? Investissez dans des programmateurs et des détecteurs de présence. Peu onéreux, ils s'intercalent entre votre lampe (ou tout autre appareil électrique) et la prise, avec une horloge de programmation. Les détecteurs de présence se positionnent comme un interrupteur classique, sur le circuit électrique à équiper.

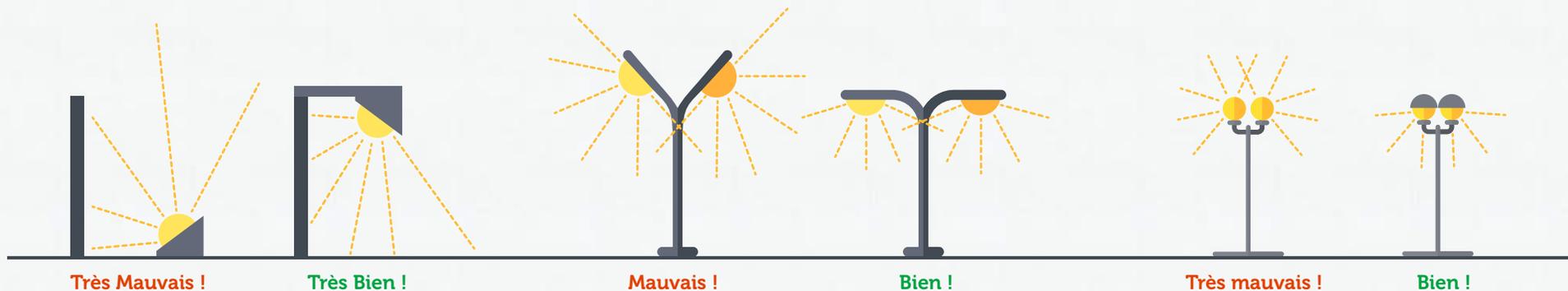
Comparaison de différents types d'ampoules

Puissance ampoule	100W			
	Incand.	Halogène	Fluocompacte	LED
Type d'ampoule				
Puissance électrique (W)	100	70	20	12
Puissance lumineuse (lm)	1200	1200	1350	1300
Rendement lumineux (lm/W)	12,0	17,1	67,5	108,3
Durée d'utilisation par jour (h)	1	1	1	1
Consommation sur 1 an (kWh)	36,5	25,55	7,3	4,38
Coût électricité/an (€)	4,8	3,3	1,0	0,6
Prix d'achat (€)	3,3	4	6	6
Durée de vie (an)	2,7	5,5	21,9	82,2
Coût d'achat/an (€)	1,2	0,7	0,3	0,1
Coût total/an (€)	6,0	4,1	1,2	0,6
Temps de retour sur investissement (an)	-	0,4	0,6	0,5
Economie sur la durée de vie (€)	-	10	104	439
Energie sauvée sur la durée de vie (kWh)	-	60	640	2640

Le saviez-vous ?

Ca vient de sortir et ce n'est que le début : la lumière devient intelligente ! Des lampes de bureau connectées à un routeur (une box) offrent une connexion à internet par le biais du faisceau lumineux. D'ici quelques années, on peut imaginer le même type de dispositif au travers de l'éclairage public ! Différentes des ondes radios, la communication par la Lumière Visible est prometteuse car elle offre un dispositif plus sécurisé, tant au niveau sanitaire que pour la protection des données échangées. C'est le spectre électromagnétique qui diffuse l'information et son caractère localisé, le rend maîtrisable et à usage ciblé.

Gestion de l'orientation de l'éclairage public, une question de bon sens !



Réduire, trier et recycler

Faisons vite, ça déborde !

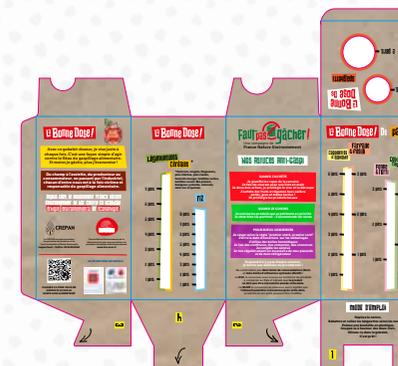
La gestion des déchets est une problématique complexe et universelle ... Si dans la nature, "rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme", il n'en va pas de même pour les déchets... 3 options existent : l'enfouissement, l'incinération et la revalorisation (le recyclage). C'est cette dernière option qu'il nous intéresse de développer, même si, vous le savez, **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas.**

SMD3 et SICTOM, unis pour maîtriser nos déchets

En Périgord, nous n'avons pas d'incinérateur à déchets ! Nos sacs noirs sont alors enfouis ou acheminés vers d'autres incinérateurs hors du Département. On comprend mieux la nécessité de réduire nos déchets ménagers ...

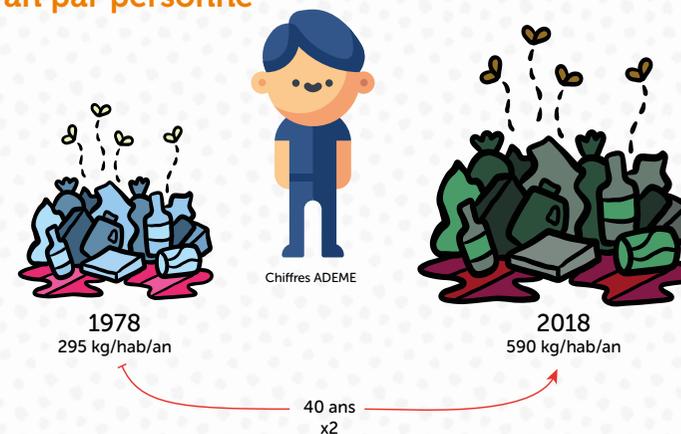
- Pour des questions de coûts : le ramassage et l'acheminement des déchets vers les centres de tri est très énergivore. Les camions qui circulent sur les petites routes génèrent du trafic et de nombreuses émissions de gaz à effet de serre.
- Pour une question de place : les déchets enfouis se compactent, ceux qui sont biodégradables se désagrègent, mais la majeure partie (le plastique, le métal...) reste et occupe une place considérable.
- Pour une question de pollution : les déchets enfouis sont soumis aux éléments, notamment la pluie qui ruisselle dans la terre et dans ces déchets compactés, entraînant une pollution des sols. L'incinération est quant à elle, source de pollution de l'air. Il n'existe alors pas d'autres solutions : le déchet qui ne pollue pas est celui qui n'est pas produit !

En Périgord, nous avons transformé ce défaut d'incinérateur en une grande force : nous valorisons bien plus de déchets que d'autres Départements, par le biais des sacs jaunes qui sont acheminés dans des centres de tri très polyvalents par les deux organismes de collecte, le SMD3 et le SICTOM du Périgord Noir. Malgré l'augmentation de la population ces dernières années, les chiffres du tri en Périgord Noir sont encourageants. En 2009 par exemple, c'est seulement 19 kilos/habitant/an de déchets qui étaient triés contre 47 kilos en 2016. Les campagnes de communication pour la valorisation du verre, du papier et des textiles dans des bennes spécifiques portent leurs fruits ! Les sacs jaunes, qui acceptent une très grande partie de déchets plastiques d'emballages comme les pots de yaourts, les films plastiques et barquettes (ce qui n'est pas le cas dans d'autres Département) vont permettre d'atteindre et même de dépasser les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (-50% de déchets en décharge d'ici 2025).



Le gachis alimentaire est terrible ! Procurez vous le verre doseur pour réduire le gachis à la maison ! www.casuffitlegachis.fr/sites/default/files/upload/verre_doseur.pdf (ou bien tapez : <https://bit.ly/2Riu8cN>)

Quantité de déchets produit par an par personne



Le Pied Allez Triez !

Depuis Février 2016, une recyclerie a ouvert ses portes à Montignac (à côté du collège). C'est un lieu de collecte, de valorisation et de revente d'objets, qui sans ce service, finiraient peut-être à la poubelle ! Les recycleries ou ressourceries fleurissent un peu partout, ce sont en majorité des associations, soutenues par des aides, les municipalités concernées et aussi les citoyens qui choisissent d'y faire leurs courses. Tenue par un bureau, une équipe et aussi beaucoup de bénévoles, la recyclerie est un repaire de bonnes affaires ! Visitez Le Pied Allez Triez à Montignac, pour trouver des vêtements, des livres, des jeux, des objets de cuisine, mais aussi des meubles, de l'électroménager, de l'outillage ... La recyclerie de Montignac est ouverte au public les mercredis et samedis de 10h à 18h. Vous pouvez y apporter les objets dont vous ne voulez plus (en bon état, propres, avec une panne mais pas complètement hors d'usage car si la recyclerie répare, c'est la déchetterie qui recycle). La boutique est ouverte aux mêmes jours et horaires. La recyclerie offre des prestations de collecte à domicile gratuite et de débarras payante (pour vider entièrement une maison). Des ateliers sont régulièrement organisés pour apprendre à réparer, réutiliser, contactez-les ! <http://lepiedalleztriez.com/>



Le saviez-vous ?

Et si vous alliez visiter un centre de tri ? Pour comprendre où vont les déchets et la manière dont ils sont valorisés ? Les enfants des écoles sont sensibilisés au tri, amenez-les visiter un centre, ils seront ravis ! Le centre de tri Marcillac Saint-Quentin est ouvert à la visite, sur entente préalable par téléphone.

Ces chiffres peuvent diminuer chaque année grâce aux efforts de chacun : réemployons, trions, compostons !

A vous de jouer !

Pour valoriser les déchets alimentaires, compostez ! Le SMD3 et le SICTOM proposent des composteurs avec seau et un guide d'usage à tout petit prix... RDV 1 an plus tard avec du super compost pour les plantes !

Un besoin ? (outils, vêtements pour une occasion spéciale) : Pensez au prêt ! Entre voisins, entre amis, cela crée du lien et évite des dépenses futiles.

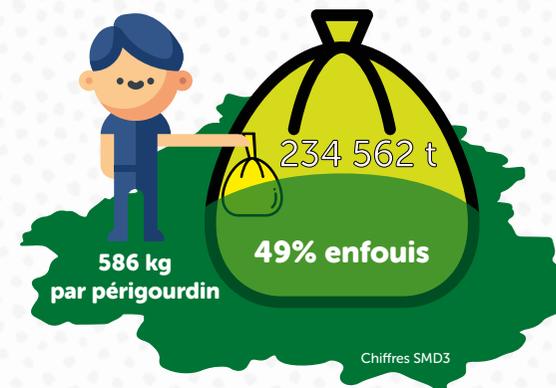
Quantité de déchets triés par an par personne



sur le web...

www.quefairedemesdechets.fr

www.casuffitlegachis.fr



En Dordogne

234 562 tonnes de déchets ont été produites en 2015

Jamais trop chaud, jamais trop froid

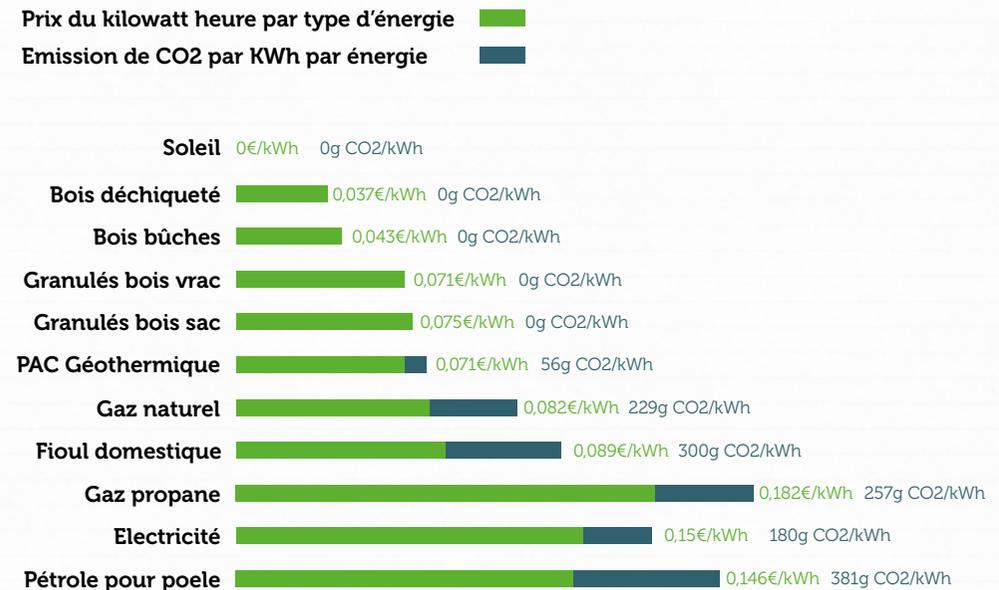
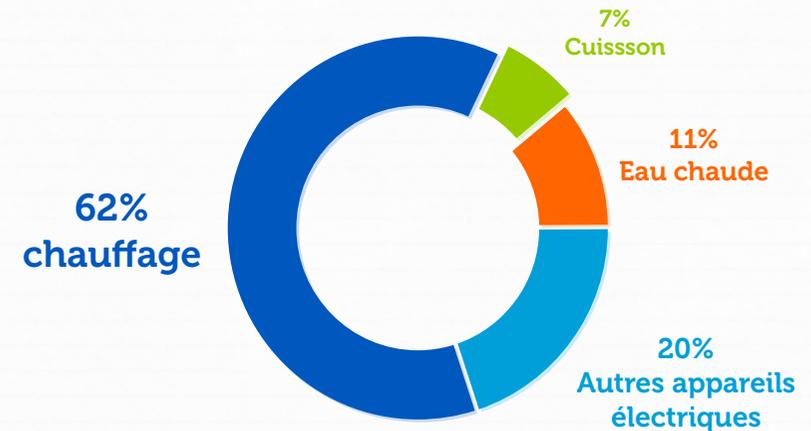
Gardons la tête froide ...

Mais nos maisons bien au chaud ! Une des principales dépenses d'énergie au sein d'un foyer et dans le secteur du tertiaire (bureaux, établissements publics etc.), est le chauffage (plus de 62%). Le coût de l'énergie (électricité, fuel, gaz), ne cesse d'augmenter, il est également sujet à de fortes fluctuations et l'utilisation de ces ressources non renouvelables est responsable d'une très grande partie des émissions de CO2. Pour alléger la facture à tous les niveaux et satisfaire d'autres enjeux comme l'emploi et la gestion des massifs forestiers, plusieurs Départements, la Dordogne en tête, ont développé des plans "Bois énergie".

417 000 hectares de forêts

La Dordogne est le troisième Département le plus boisé de France. En 1994, un appel à candidature a été lancé par l'ADEME, soutenu par le Conseil Départemental et surtout entendu par les élus locaux. L'objectif ? S'équiper en chaufferies alimentées par du bois pour bénéficier de ce formidable combustible de proximité et renouvelable dont nous disposons, juste là sous nos yeux ! Depuis, 43 chaufferies ont vu le jour, dans des établissements publics, au sein de bourgs ruraux mais aussi dans des quartiers urbains (à Bergerac et Périgueux). Concrètement, ces chaudières et chaufferies, qui sont alimentées avec du bois déchiqueté en majorité (quelques unes avec des granules) ont permis l'économie de plus de 8 millions de litres de fuel depuis leur installation. Cela permet également de stabiliser et réduire la facture énergétique des communes concernées (on compte environ 25€ MWH pour le bois, contre 90€ MWH pour le fuel). Le prix du bois est constant, fixé en début de saison, ce qui évite les mauvaises surprises pour tous. Un autre avantage collatéral est l'entretien du massif forestier, ce dispositif n'ayant d'intérêt que dans le cadre d'une provenance locale du combustible. Les travaux engagés ont été réalisés par des entreprises locales et pour alimenter les chaudières, c'est toute une filière qui se structure. Les scieries alimentent une petite vingtaine de ces installations, les CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) alimentent 15 chaudières et se sont équipées de 4 machines de broyage sur le Département pour fournir du bois déchiqueté. Celui-ci doit répondre à seulement 2 exigences : offrir un taux d'hygrométrie très bas, ce qui permet l'usage de bois trop sec pour d'autres utilisations et de taillis de châtaigniers malades (notre département étant très touché par ce fléau), ainsi qu'une taille régulière des fragments.

Les principales dépenses d'énergies au sein d'une maison Française en 2015



Argus des énergies - Prix 2017 - source Elyotherm

Le bois, mais pas que !

D'autres énergies renouvelables interviennent dans la production de chaleur et de froid, ce sont des alternatives encore discrètes mais qui vont rapidement montrer leur valeur ajoutée dans les années à venir. Le potentiel de développement est encore immense, pour contourner l'usage des ressources polluantes, c'est une bonne nouvelle ! Sur notre territoire, 2696 installations de chauffage au bois chez des particuliers sont déjà recensées. N'hésitez pas à étudier ces différentes options lors de la construction d'une maison neuve, de la rénovation ou l'installation d'un système de production de froid ou de chaleur :

- Le solaire photovoltaïque : pour chauffer l'eau chaude sanitaire et même alimenter des murs ou un plancher chauffant.
- Le solaire thermodynamique : un système mixant les avantages de la pompe à chaleur et des capteurs solaires, pour transformer les calories générées par le soleil et l'air, en chauffage ou climatisation. Vous êtes déjà 120 à bénéficier de ce type d'installation sur la Communauté de Communes !
- La géothermie : un système utilisant la température quasi constante du sous-sol (sous la terre) pour alimenter une pompe à chaleur. Il y a plus de 300 pompes à chaleur déjà en fonctionnement sur notre territoire.
- La biomasse : aussi appelée la méthanisation, on produit du gaz en faisant fermenter des matières organiques dans un environnement privé d'oxygène. Si cela se prête peu à une installation pour des particuliers, les réseaux de chaleur publics ou professionnels sont parfois alimentés de la sorte.

Ca se passe chez nous !

Au Bugue, une maison de retraite s'est dotée d'une chaudière bois. Aux Eyzies, ce sont les bâtiments du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire qui sont alimentés de la sorte et à Rouffignac-Saint-Cernin, la commune a misé sur une chaufferie mutualisée pour divers bâtiments publics.

A Montignac, le récent Centre International d'Art Pariétal (Lascaux 4), s'est aussi doté d'une chaudière à bois déchiqueté avec une importante capacité de stockage, un grand volume qui évite les manutentions fréquentes. Cette installation répond également aux besoins de chauffage des écoles et de l'EHPAD proches.

A vous de jouer !

Il est temps de changer la chaudière ? Renseignez-vous sur les alternatives au fuel, gaz et électricité ! D'importantes aides sont disponibles, des crédits d'impôts et surtout à la clé, de sérieuses économies. Les poêles et inserts offrent l'avantage d'accepter tout type de bois de chauffage, de section plus ou moins importantes et pour faire un minimum de manutention, les poêles ou chaudières à pellets (granulés) sont très performants et peu gourmands.

Le saviez-vous ?

Pour réduire ses besoins de chauffage et de climatisation, il faut une maison bien isolée. L'enveloppe extérieure est la "peau" de la maison, si celle-ci n'est pas assez épaisse, elle fragilise l'équilibre thermique interne de la maison. Pour autant, il faut prévoir une ventilation contrôlée pour garantir une bonne qualité de l'air.

Carte d'ensoleillement de la France. Source EDF.



Pose de panneaux solaire en toiture, la Dordogne dispose d'un ensoleillement permettant à chaque particulier d'envisager cette solution.

Les petites bêtes sur ma commune et dans les jardins

Un peu de verdure, beaucoup de bien-être

C'est notre besoin d'ordre et de maîtrise qui nous conduit à utiliser des produits chimiques pour régenter la flore. L'herbe poussera ici et pas là ! **Considérer l'espace public sans pesticide, fongicide et herbicide, répond à plusieurs enjeux** (au-delà d'être une obligation légale depuis le 1^{er} janvier 2017) :

Un enjeu sanitaire : à l'égard des employés des espaces verts, en contact régulier avec ces produits toxiques, dangereux et volatiles. Mais également pour préserver la santé publique, à commencer par celle des enfants.

Un enjeu pour la biodiversité : qualité de l'eau, de l'air, régénération des sols, pollinisation des plantes... replacer l'écosystème dans sa globalité, au centre de nos préoccupations.

Un changement qui se voit !

Stopper l'usage des produits chimiques pour l'entretien des espaces verts et municipaux, est un défi ! Un changement de modèle qui nous conduit à accepter de nouveau la verdure, là où elle s'appartient. **Car c'est là, le premier défi : changer notre regard.** Bordures de routes semées de jachères fleuries, cimetières engazonnés, retour des fleurs sauvages sur les ronds points... Dans un premier temps, ce changement mobilise la ressource humaine : il faut s'organiser, planifier en amont et repenser avec créativité l'espace public. Les communes bénéficient d'aides pour former le personnel d'entretien, informer les populations et réaliser des études de milieux naturels.

Ca se passe chez nous !

Depuis le 1^{er} Janvier 2017 (et parfois avant pour certaines communes précurseurs), les produits phytosanitaires sont bannis des utilitaires de nos cantonniers. Mais comment font-ils pour entretenir l'espace public, sans ces produits ? Quelles sont les solutions de substitution ?

La requalification de l'espace est en majorité, l'option la plus favorable pour l'épanouissement de la biodiversité et les conditions de travail des employés communaux : faire revivre l'herbe, là où elle ne se trouvait plus ! Fauchage tardif et arrêt du désherbage systématique au profit d'une tonte courte.

Le saviez-vous ?

89% des cours d'eau et 71% des nappes souterraines sont pollués par les pesticides en France Métropolitaine. Faites comme votre arrière-grand-mère et jetez de l'eau bouillante sur les surfaces à désherber (allées, graviers, entre les dallages). Succès garanti ! Pour les espaces plus importants, investissez par exemple dans un désherbeur thermique à gaz.



Petit rappel

2017 :

1. interdiction des pesticides chimiques pour l'État, les collectivités locales et les établissements publics.
2. fin de la vente en libre service des pesticides chimiques pour les particuliers.

2019 :

interdiction des pesticides chimiques pour les particuliers.

(Agence Française pour la Bio-Diversité)

3 chiffres

20 millions de jardiniers amateurs

70 000 tonnes environ de matières actives commercialisées en France chaque année

Un peu plus de **5 000 tonnes** environ utilisées chaque année dans les jardins, espaces végétalisés et infrastructures

(Agence Française pour la Bio-Diversité)

Dans les lieux où le désherbage reste de rigueur : utilisation d'un matériel adapté pour le désherbage mécanique, comme la brosse métallique qui nettoie les allées et bords de trottoirs, on la visse directement sur une débroussailleuse. Le désherbage manuel reste aussi utilisé, mais limité car chronophage.

Des semis spécifiques sont mis en place, notamment dans les allées des cimetières : un engazonnement qui ne manque pas de surprendre (déplaie ?) ceux qui sont habitués à la rigueur des allées en gravier. Pouvons-nous changer notre regard sur cet espace et accepter le retour de la végétation ?

Végétalisation des plaines (comme les stades), le pourtour des arbres, les ronds points... avec des végétaux indigènes, résistants et faciles d'entretien comme le Sedum. Offrir un couvert-végétal dense est une bonne solution pour éviter les mauvaises herbes !

Fleurir le long des murs, avec des semences résistantes au passage des piétons et des véhicules, pour inviter de la couleur et de nouvelles formes sur les bordures.

Utilisation de paillage local, issu du broyat de branches, avec des copeaux de noix, du compost ou de très fins copeaux de bois.

Remplacer progressivement des plantes annuelles par des vivaces, des grimpantes, des aromatiques, des arbustes ou des arbres fruitiers : démultiplier la palette végétale dans nos villages et inviter de nouveau les insectes mellifères !

Faire appel à nos amis à 4 pattes : l'éco-pastoralisme a de beaux jours devant lui, les chèvres, les moutons, les ânes s'invitent parfois pour désherber naturellement de larges secteurs et des prairies.

A vous de jouer !

Une ville ou un village sans pesticides s'obtient avec le soutien de la population : valorisons les démarches et le travail de nos agents d'entretien, soyons positifs et ouverts à une perception de l'espace naturel public différente !

A partir de Janvier 2019, c'est au tour des jardiniers amateurs : l'usage des produits phytosanitaires chimiques sera interdit dans l'espace privé. Acceptons les herbes folles et demandons conseils à nos cantonniers !

Des espèces protégées présentes en Vallée Vézère



©Mikaël PAILLET

Faucon pèlerin

Protégé au niveau national, le Faucon pèlerin est un oiseau rupestre. Il utilise les falaises aussi bien comme point d'observation élevé pour la chasse que pour nicher.

Dans les années soixante, l'usage massif de pesticides a entraîné un déclin spectaculaire de l'espèce dans la plupart des régions du globe. Aujourd'hui même si les effectifs de ce rapace se portent mieux, il est toujours surveillé de près.

Quelques couples de Faucon pèlerin occupent aujourd'hui les falaises de la Vézère.

Ecrevisse à pattes blanches

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce considérée comme en danger de disparition à l'échelle mondiale. En plus de la dégradation de la qualité des eaux, une des menaces principales vient des introductions d'écrevisses américaines qui prolifèrent aujourd'hui dans les cours d'eau.

Sur le territoire, quelques ruisseaux encore bien préservés hébergent l'Ecrevisse à pattes blanches.



©Matthieu DUFFAU

Lézard ocellé

Protégé au niveau national, le Lézard ocellé est considéré comme en danger de disparition sur la Région ex-Aquitaine.

Le Lézard ocellé est le plus gros lézard de France puisque sa taille à l'âge adulte est généralement comprise entre 40 et 60 cm de longueur (avec la queue). Il est menacé par la disparition des habitats sur lesquels il vit et en particulier par la fermeture et l'embroussaillage des pelouses calcaires et des landes.

Bien que soumis à l'embroussaillage, les coteaux calcaires ouverts qui bordent la vallée de la Vézère offrent les habitats de vie idéals au Lézard ocellé.



©Lanzi - Wikipédia



©Nolwenn QUERO

Grand Rhinolophe

Protégé au niveau national, le Grand Rhinolophe est une des 35 espèces de chauves-souris de France métropolitaine et une des 24 espèces présentes sur le département de la Dordogne. La disparition des gîtes de repos est l'une des principales menaces qui pèse sur les chauves-souris.

Les nombreuses grottes et carrières souterraines du territoire, couplées à un environnement encore bien préservé, offrent des conditions de vie idéales pour le Grand Rhinolophe.

1, 2, 3, nous irons aux bois ...

4, 5, 6 avec notre institutrice !

Les écoles de toute la France intègrent dans leurs programmes, l'éducation au développement durable (EDD) depuis 2013 (date d'entrée dans le code de l'éducation). C'est un enseignement transversal, les enjeux du développement durable, sont intégrés à d'autres matières au long cours, un peu comme l'éducation civique et à la citoyenneté. Chaque école, chaque enseignant est donc libre au regard de son environnement (urbain, rural ...) et de ses accointances avec ce sujet, pour l'intégrer à son programme de l'année. La gestion des déchets, le recyclage, la protection et le respect de la faune et de la flore, la préservation des ressources naturelles, les économies d'énergies ... Tout un panel de sujets et bien d'autres qui concernent nos enfants, la génération de demain !

Dedans, dehors partout

En dehors des écoles, la sensibilisation au respect de l'environnement est partout ! C'est un sujet que les municipalités prennent au sérieux : les invitations à la connaissance et au respect de l'environnement se multiplient : mise en valeur de la biodiversité, mobilier urbain pédagogique ... Les structures privées (hébergements, sites touristiques) valorisent leur patrimoine naturel. Dans le milieu professionnel, on réduit le gaspillage, le co-voiturage est promu ... Si le gain financier est souvent une porte d'entrée vers plus d'éco-responsabilité, l'important est que nous allions tous dans la même direction !

Ca se passe chez nous

Dans les écoles de la CCVH, les enfants ont découvert les enjeux de la gestion des déchets et du recyclage, par le biais d'une collecte de sacs jaunes, mais aussi grâce aux ateliers organisés en temps d'activités périscolaires (TAP) par les intervenantes de la recyclerie de Montignac. Les TAP aujourd'hui n'existent plus, le Ministère de l'éducation nationale en a décidé autrement.

Les TAP (Temps d'activités Périscolaires) ont été des opportunités de construire des projets éducatifs uniques et novateurs, différents chaque trimestre, ils ont été encadrés par des animateurs qualifiés. Les élèves de nos écoles ont pu par exemple apprendre à découvrir :

- Les saisons, au travers de bricolages et activités artistiques (réalisation de calendriers de l'aven, de décorations de Noël et pour Pâques ...)
- Le temps qui passe, avec la réalisation d'un carnet de voyage aux inspirations Australes
- Le recyclage, avec des ateliers de création artistique, sculptures et tableaux en relief avec des objets glanés ou détournés (chambres à air ...)
- L'utilisation des éléments naturels pour faire des objets, comme par exemple le tissage avec de l'osier pour la réalisation d'un contenant
- Notre territoire : avec des sorties au bord de la Vézère et de l'observation environnementale, pour les écoles proches de la rivière
- Le jardinage, dans les écoles disposant d'un bout de terrain à travailler ou d'un carré potager



A Aubas, la municipalité a créé, conjointement avec un bureau d'étude spécialisé, un sentier de découverte et d'interprétation. Il est matérialisé par un mobilier urbain esthétique et qualitatif en acier, qui jalonne un sentier de randonnée autour du bourg, des bords de la Vézère jusqu'à un point de vue. Cet activité ludo-éducative attrayante, reproductible sur d'autres communes, a pour but de créer une offre familiale de découverte du patrimoine et de l'environnement naturel de la commune. Géologie, paysages, occupation par les 1^{ers} Hommes, épopée de la navigation fluviale, découverte du barrage... Des thématiques qui rapprochent les habitants et les visiteurs du territoire qu'ils parcourent.

Il y a aussi un projet de sentier d'interprétation de l'environnement sur la commune des Eyzies porté par la mairie et la fédération des chasseurs de Dordogne. Des panneaux sur le patrimoine sont en cours d'installation pour traiter des sujets comme les cabanes en pierre, les grottes, les abris sous roche mais aussi les lavoirs. La faune n'est pas en reste. Vous trouverez des informations notamment sur les faucons pèlerin, les écrevisses, les frayères de truites ou encore sur les oiseaux. Bien sûr, la flore et les milieux naturels sont présentés avec les zones humides, les tourbières, la forêt, les roselières, les orchidées.

A Limeuil, les Jardins Panoramiques ont été mis en valeur par un parcours d'interprétation, une lecture paysagère, des sentiers thématiques... Tout ceci organisé par un bureau d'étude local spécialisé dans la médiation du patrimoine et de l'environnement.

A vous de jouer !

Cultivons notre goût de la découverte du milieu naturel qui nous entoure, si riche dans notre belle vallée ! Des balades natures, journées du patrimoine, rendez-vous aux jardins, visites guidées... Renseignez-vous auprès de l'Office de Tourisme et des Mairies, des randos thématiques sont organisées aux saisons douces !



Le saviez-vous ?

Le géocaching est une activité amusante, familiale, de plus en plus développée en France et sur notre territoire : une chasse aux trésors géante, réalisée à l'aide d'un smartphone pour le positionnement GPS et d'un brin d'astuce pour suivre les énigmes du parcours qui s'invitent parfois pour augmenter la difficulté ! Avec les chasses de Terra Aventura en Nouvelle-Aquitaine, il y a des petits badges avec des Poï'z à collectionner. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Homme a organisé le développement de chasses locales : une chasse est disponible à Montignac, Saint-Léon-sur-Vézère et Audrix, d'autres sont en projet !

sur le web...



Lascaux-Dordogne
Vallée Vézère
Office de Tourisme

www.lascaux-dordogne.com

Le circuit court : du producteur au locavore

Le circuit court, est comme son nom l'indique, une méthode de commercialisation des produits agricoles qui repose sur le moins d'intermédiaires possibles entre le producteur et le consommateur. "Du champs, directement à l'assiette" est une maxime qui résume bien cette pratique !

Les avantages sont nombreux :

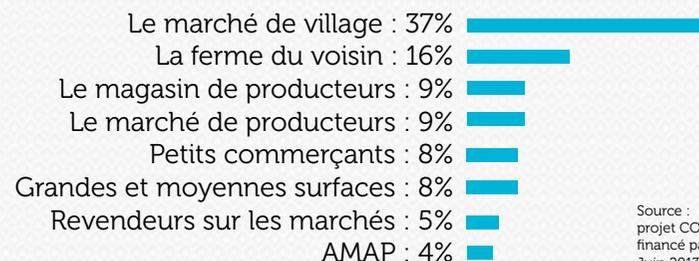
- Le prix de vente reste maîtrisé : pour l'agriculteur, c'est l'assurance d'un revenu décent et pour le consommateur, la promesse du juste prix
- Les produits sont cueillis à point, mûrs et frais
- C'est une revalorisation de l'économie locale, pour les zones rurales en perte de vitesse.
- Le circuit court augmente à terme la valorisation et la reconnaissance du travail des agriculteurs qui sont au contact direct de leurs consommateurs.

Pratique cantonnée aux cercles militants et aux amateurs de produits biologiques, elle se démocratise à présent avec le besoin de traçabilité. La constante fréquentation des marchés hebdomadaires est un bon indicateur de cette tendance : ils séduisent une clientèle de plus en plus jeune et large.

Les circuits courts s'illustrent de plusieurs manières :

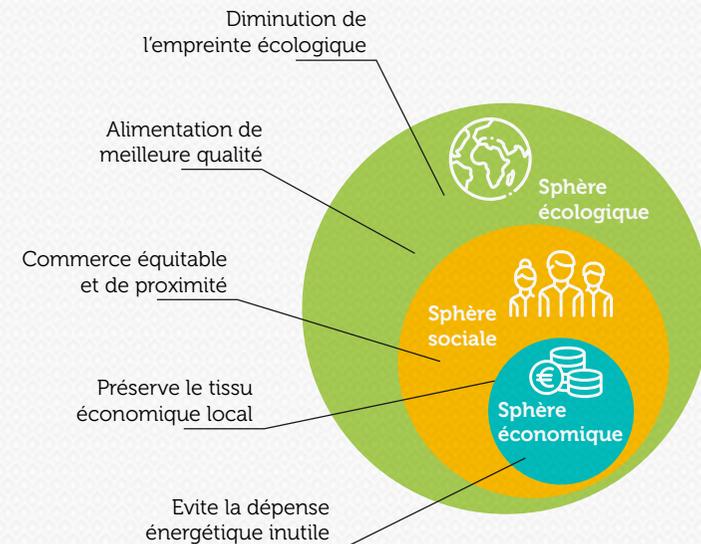
- Au marché, le producteur vient vendre directement ses produits
- A la ferme, une boutique ou un point de vente hebdomadaire est proposé, l'acheteur se déplace chez le producteur
- Les paniers livrés à domicile, par le biais des AMAP (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne) qui fonctionnent bien en ville
- Les magasins de producteurs qui sont souvent gérés par les producteurs eux-même.

Points de vente les plus fréquentés en circuit court :



Source :
projet CODIA,
financé par le CASDAR
Juin 2013

5 qualités du circuit court



La Dordogne et notre territoire, champions du locavorisme

Les locavores : c'est comme cela que l'on nomme ceux qui ne consomment que des produits à moins d'une centaine de kilomètres de leur domicile. En Dordogne, cela devient de plus en plus facile car nous sommes des champions du circuit court. Les magasins de producteurs sont très nombreux. Le premier a ouvert en 2009 à Périgueux et depuis ils sont plus d'une vingtaine. Éleveurs de canards, d'oies, de viande bovine, d'agneaux, transformateurs/producteurs, agriculteurs, maraîchers, se retrouvent dans ces structures autogérées qui attirent les consommateurs en quête de sens !

Sur la Communauté de Communes, nombreux sont les producteurs qui vendent directement dans une boutique dédiée :

La Maison des Producteurs de Montignac se situe place Joubert à Montignac. Une seconde boutique : "Les Paysans de Lascaux", a ouvert ses portes à l'entrée de l'avenue de Lascaux

La Maison Paysanne au Bugue, est située avenue de la libération.

Le Poulet : Circuit long VS Circuit court

Circuit long

Poulets élevés en batterie parfois jusqu'à 25 par m2 !
Ne voient jamais la lumière du jour.
Races spécifiques à croissance rapide fragile aux maladies



Abattus à 5 semaines



Antibiotiques autorisés



Nourris en céréales riches en protéines pour accélération de la croissance (soja)



A SAVOIR :
40% des poulets entiers
80% des poulets morceaux sont importés (Europe, Brésil, Thaïlande)



poids moyen : 1,8 kg



Circuit court



Poulets élevés en plein air... Espèces locales (ou nobles) résistantes

Abattus à 13 semaines minimum



Antibiotiques INTERDITS en bio et en ultime recours en culture raisonnée



Nourris (en général) avec des céréales locales, sans traitement chimique



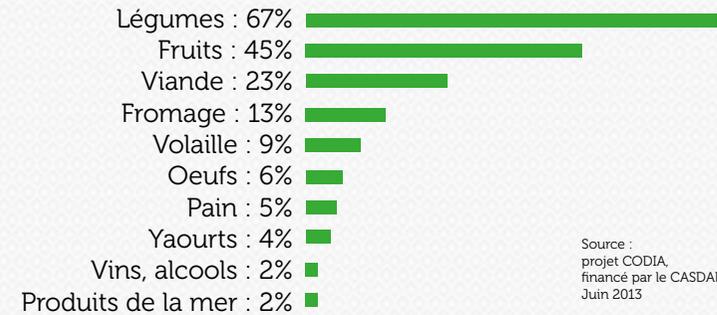
Le circuit court dépense beaucoup moins d'énergie en transport... il est local ! et donc beaucoup plus écologique



poids moyen : 2,3 kg



Le top 10 des produits achetés en circuits courts



Source :
projet CODIA,
financé par le CASDAR
Juin 2013

Le saviez-vous ?

La cueillette est bien développée dans notre région. Ce mode d'approvisionnement permet de venir soi-même récolter ce que l'on souhaite acheter. Existe-t-il circuit plus court et direct ?! De nombreux maraîchers la proposent, surtout dans les vergers en période automnale !

A vous de jouer !

- On mange de saison
- on s'inscrit à une AMAP, une ruche qui dit oui...
- on va au marché du village (tout simplement !)

sur le web...

<https://www.linfodurable.fr/conso/mon-calendrier-des-fruits-et-legumes-de-saison-2323>

La France consomme 1,6 million de tonne de poulet par an !!

environ 785 000 000 de poulets abattus en France en 2011

Laver moins et laver mieux

Le ménage sain pour un corps sain !

La pratique d'un ménage sain est une politique en cours d'application dans tous les bâtiments de la Communauté de Communes et dans ceux des communes volontaires. Son but ? Préserver la santé des usagers et des personnels, notamment les enfants de nos écoles, des crèches, des centres de loisirs, les usagers des locaux publics comme les gymnases ou encore les salles des fêtes ainsi que tout le personnel travaillant dans ces locaux. Le ménage sain, c'est l'entretien de nos bâtiments, sans l'usage de produits dangereux pour la santé des êtres vivants et de l'environnement.

La méthode est de :

- Bannir les produits chimiques toxiques
- Réduire la quantité de produits utilisés
- Remplacer l'usage de produits chimiques, même ceux qui sont avérés à ce jour non toxiques pour la santé, là où l'on peut en les remplaçant par des alternatives plus sûres (bicarbonate de soude, vinaigre...)

Cette méthode permet de limiter la présence de produits toxiques dans notre environnement, elle améliore ainsi la qualité de l'air ambiant que nous respirons.

(In)Formation des agents et des personnes

Le personnel de la CCVH et des communes volontaires ont reçu des formations dispensées par le Dr Farbos, Docteur en génétique et biologie moléculaire, pour identifier le rayon de réduction des produits d'entretien concernés et se former à de nouvelles pratiques (usage de microfibras, produits neutres comme le vinaigre). Ces informations sont également valables pour nous, citoyens qui astiquons nos maisons avec toutes sortes de produits... Finalement avons-nous besoin de toutes ces bouteilles ??

Ainsi ont été identifiés des besoins pour :

- 2 produits vaisselle (un plonge manuelle et un pour le lave-vaisselle)
- 1 détergent neutre
- 1 détartrant (le vinaigre blanc par exemple)
- 1 désinfectant (pas nécessaire en milieu domestique ! A utiliser avec grande modération)
- 1 produit pour le linge
- des microfibras
- 1 produit à base d'alcool (éthanol) à utiliser ponctuellement sur les tâches difficiles (traces de feutre, graisse, etc...)

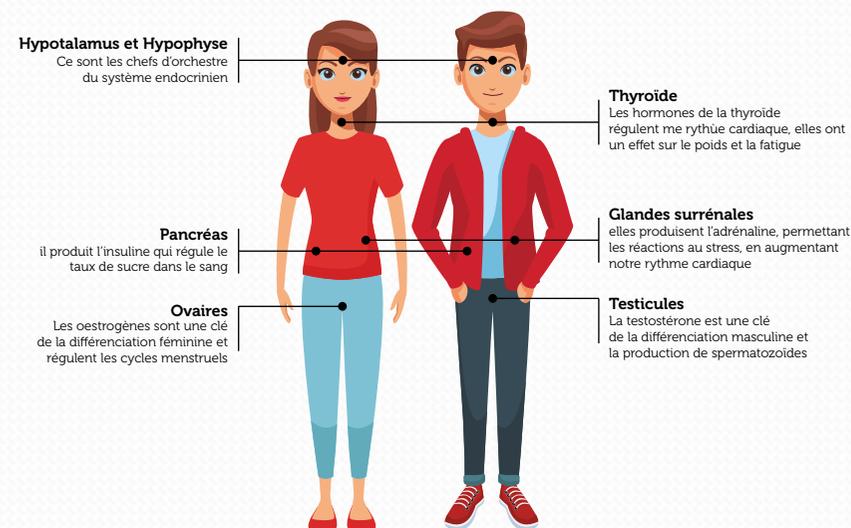


Re-découvrez le savon de marseille pour :

- nettoyer les sols,
- faire la lessive,
- faire la vaisselle,
- pour la douche,
- pour se laver les mains,
- base pour le shampooing,
- pour vous brosser les dents...

Perturbateurs endocriniens

on le sait aujourd'hui un certain nombre de produits ménagers comportent des substances qui perturbent le système endocrinien décrit dans le schéma ci-dessous :



A vous de jouer !

Un produit bio, écologique ou labellisé n'est pas un produit forcément inoffensif. Les précautions d'usages habituelles s'appliquent pour leur emploi. Ils sont, comme les produits classiques, à conserver hors de portée des enfants.

Pour faire des économies et réduire les pollutions : utiliser moins de produits, respectez les doses, limitez l'emploi des produits désinfectants qui tuent les bonnes bactéries et contribuent à la sélection de bactéries très résistantes et nocives pour les individus et l'environnement (c'est le même processus que les antibiotiques, c'est pas automatique !), choisissez des produits «ecocert» ou «nature et progrès» (ce sont actuellement les deux labels ayant les critères les plus stricts pour préserver la santé et l'environnement).

Population sensible

il est bon de rappeler que les populations les plus sensibles aux perturbateurs endocriniens sont les populations en phase de croissance et de développement. Pendant ces périodes les sujets sont particulièrement sensibles.



Le saviez-vous ?

Le vinaigre blanc et le bicarbonate de sodium sont vos alliés dans la maison comme au jardin, de nombreux ouvrages et sites Internet existent sur le sujet.

Souvent, il n'est pas nécessaire d'utiliser des produits chimiques. Acheter des microfibras et utilisez-les avec de l'eau chaude. Son action mécanique est suffisante sur bien des surfaces : vitre, table, sol, carrelage...



Ohhhhhhhh label charte !

La Vallée de l'Homme se fait belle et saine, pour ses habitants et aussi ses visiteurs : chartes, labels et certifications se mettent en place pour valoriser les établissements qui entreprennent des actions sur un plan environnemental.

Dans la sphère touristique :

La Clé Verte : C'est un label volontaire et privé, qui concerne les hébergements. 3 le détiennent sur le territoire : Le Camping Le Paradis, les chambres d'hôtes Lasserre Perdissou et le Camping Saint Avit Loisirs.

Ecolabel : C'est LE label écologique Européen officiel, celui avec la petite fleur que vous croisez sur les produits ménagers ! Un référentiel spécifique s'applique aux hébergements touristiques et en Vallée de l'Homme, 4 l'ont reçu : Le Camping Le Paradis, le Camping La Rivière, l'Hôtel de la Rivière et l'Hôtel Domaine de la Rhonie.

Green Globe 21 : Un label International pour un tourisme durable. Le Parc le Bournat au Bugue est détenteur de ce label très engagé.

NF Environnement / Sites de visites : Tout nouvel Ecolabel de certification de services touristiques. A ce jour, seuls 4 sites sont certifiés en France, dont 2 en Vallée de l'Homme ! Le Gouffre de Proumeyssac et La Roque Saint-Christophe. Le Château de Hautefort à quelques kilomètres est également certifié.

Ca se passe chez nous !

La Vallée de l'Homme s'est engagée dans la **création d'une charte locale**, reprenant les principes de fonctionnement et d'engagement des certifications et labels ci-dessus. Plus spécifique à notre territoire, **plus simple et moins coûteuse, elle est en cours de gestation et verra le jour en 2019**. Elle concernera les hébergements, mais aussi les restaurants, commerces, services et artisans. Son large spectre la destine aux locaux.

A vous de jouer !

Vous êtes commerçant ? Artisan ? Restaurateur ? Vous gérez des chambres d'hôte ? Un gîte ? Et si vous adhérez à une charte ou un label pour engager votre établissement dans une démarche novatrice et épanouissante ?

Vous pouvez commencer par prendre connaissance des critères d'obtention sur les sites Internet des certifications sus-citées, puis les contacter directement.

Dans quelques mois, vous pourrez adhérer à la Charte Eco-Tourisme en Vallée Vézère mise en place par notre Communauté de Communes et l'Office de Tourisme, pour faire partie de cette mouvance moderne et audacieuse, vers une gestion plus écologique de nos activités !



Et en local ?...



Le saviez-vous ?

Les engagements écologiques deviennent une niche touristique... De plus en plus nombreux, sont les voyageurs (en particuliers ceux du nord de l'Europe), qui vont privilégier un établissement respectueux de l'environnement à un autre. Certains voyagent même uniquement avec ce critère, c'est dans l'air du temps...



Aubas | Audrix | Campagne | Coly Saint-Amand
Fanlac | Fleurac | Journiac | La Chapelle Aubareil
Le Bugue | Les Eyzies | Les Farges
Limeuil | Mauzens-Miremont | Montignac
Peyzac-Le Moustier



Plazac | Rouffignac Saint-Cernin de Reilhac
Saint-Avit de Vialard | Saint-Chamassy
Saint-Félix de Reillac et Mortemart
Saint-Léon sur Vézère | Savignac de Miremont
Sergeac | Thonac | Tursac | Valojoux

mail : contact@cc-vh.fr | site internet : www.cc-valleedelhomme.fr

Siège Social

28 avenue de la Forge
24620 Les Eyzies
05 53 51 70 70

Antenne de Montignac

3, avenue de Lascaux
24290 Montignac
05 53 51 70 70

Antenne de Rouffignac (service Urbanisme)

Mairie (2^{ème} étage)
24580 Rouffignac
Saint-Cernin de Reilhac
05 53 02 50 20
urbanisme@cc-vh.fr

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES :

Ardeoin Boucekif, a.boucekif@cc-vh.fr

DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE :

Anne Peyre, a.peyre@cc-vh.fr

CHARGÉE DE PROJETS :

Marie-Laure Villesuzanne,
m-l.villesuzanne@cc-vh.fr

ANIMATRICE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL :

Manon Montoulieu,
m.montoulieu@cc-vh.fr

PAIE ET RESSOURCES HUMAINES :

Sylvie Maluret, s.maluret@cc-vh.fr

COMPTABLE ET RELATION FOURNISSEUR :

Alexandra Clérot, a.clerot@cc-vh.fr

SECRÉTAIRE :

Mélina Meekel, m.meekel@cc-vh.fr

COORDINATRICE ENFANCE

& ACTIONS ÉDUCATIVES :

Rosita Sépart, r.separt@cc-vh.fr

COORDINATRICE DE LA POLITIQUE JEUNESSE :

Nathalie Pivost, n.pivost@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU CENTRE DE LOISIRS

« LES P'TITS LOUPS » :

Nadia Boudraa, n.boudraa@cc-vh.fr

DIRECTRICE DES CRÈCHES

« LES LOUPIOTS » & « LES LUTINS » :

Coralie Laval, c.laval@cc-vh.fr

DIRECTRICE DE LA CRÈCHE « LA SOURIS JAUNE » :

Florence Eyroi, f.eyroi@cc-vh.fr

RESPONSABLE DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES « LES P'TI D'HOMMES »

Géraldine Kleber :
ram.lesptidhommes@orange.fr

LUDOTHÉCAIRE :

Sabrina Lafaysse, s.lafaysse@cc-vh.fr

RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES

& DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

Arnaud Soulette, a.soulette@cc-vh.fr

TECHNICIENS SERVICE PUBLIC

D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) :

Jean-Luc Guerbois,
j-l.guerbois@cc-vh.fr, Les Eyzies
Caroline Guilloteau,
c.guilloteau@cc-vh.fr, Montignac
Morgan Laval,
m.laval@cc-vh.fr, Montignac
Guillaume Marcel,
g.marcel@cc-vh.fr, Les Eyzies

CHARGÉE DE PLANIFICATION - URBANISME :

Alexandra Paillé, a.paille@cc-vh.fr

INSTRUCTRICES AUTORISATION DU DROIT DU SOL

Géraldine Lagrèze, g.lagrze@cc-vh.fr
Ingrid Raya, i.raya@cc-vh.fr
Laurène Constantin-Peron, l.constantin@cc-vh.fr

26
communes



Imprimé sur du papier recyclé 170g cyclus offset.